Jean Bequet (1731-1786)
Un Breton "Chef des traites pour Madagascar"

par Jean-Luc Le Bras*

La famille Bequet de l'Ile de France (Ile Maurice) était arrivée à Port-Louis au milieu du XVIIIe siècle (*ca* 1753-1755). Elle était issue de Guillaume Bequet ; il était « goulieur » à Redon au moment de son mariage en 1722, c'est-à-dire : « Celui qui fait les arpentages et les mesurages »[1]. Son acte de mariage indique qu'il était : « *natif de la paroisse de Combour en St malo, … »*. Il avait épousé en secondes noces à Redon, le 28 novembre 1722, « *victoire Simonet dite Buisson fille de deffunt mathieu Simonet dit Buisson et de nicole noel ses pere et mere, veuve de feu thomas gouguard, de cette paroisse de Redon* ».

Guillaume Bequet et Victoire Simonet eurent au moins cinq enfants qui s'expatrièrent à l'Ile de France : Guillaume ; Jean ; Guillemette ; Jeanne Angélique ; Jeanne. Leur fils aîné, autre Guillaume Bequet, se mariera à Lorient le 27 septembre 1746 avec Jeanne Soulier.

Ainsi peut-on retracer le passage - en deux générations - de la famille Bequet de Combourg « en Saint-Malo » à Redon, puis de Redon à Lorient (et Port-Louis, port d'attache de la Compagnie française des Indes orientales à partir de 1666, à l'entrée de la rade de Lorient), enfin de Lorient à Port-Louis, ville capitale de l'Ile de France.

MOUVEMENT DE LA FAMILLE BEQUET AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE

Passage de la famille Bequet de Combourg à Redon, de Redon à Lorient, de Lorient à l'Ile de France.

* jllb47@gmail.com – Pour les citations de textes anciens nous avons respecté l'orthographe d'époque.

[1] Louis-Nicolas BESCHERELLE, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Tome II, Éd. Garnier Frères, 1856.

(I) LA FAMILLE BEQUET S'INSTALLE À PORT-LOUIS (ILE DE FRANCE)

● *L'aîné, Guillaume Bequet, y est installé de longue date (vraisemblablement au milieu des années 1750, après son veuvage) ; il décède à Flacq le 12 octobre 1793*

« *Le Douze octobre mil sept cent quatre vingt treize Lan deuxieme de La République française sur la declaration a nous faitte par le citoyen Ravel Garde Magasin de la Republique au dit canton et neveu du defun*[2], *Nous jean Louïs Quetel Officier Public nous nous sommes transporté sur le lieu du domicile du citoyen Guillaume Bequet agé de soixante dix ans natif de Rhedon en Bretagne, ayant deux enfants en Europe, ou étant avons trouvé dans un lit un cadavre que les soussignés nous ont déclaré estre celui dudit citoyen Guillaume Bequet. Lesquels nous ont dit estre decédé le douze du présent à sept heures du matin.* ». (ANOM - Registre paroissial de Flacq).

On relève ainsi que, éloigné de Lorient où visiblement il n'est pas retourné, Guillaume Bequet n'était pas présent au mariage en 1769, avec le charpentier de marine Pierre Coroller[3], de sa fille Briande Bequet (1751-1792) - l'une de ses « deux enfants en Europe » - ce qui justifie la précision suivante sur l'acte de mariage : « *eu égard à la longue absence du père de l'épouse* », qui a conduit les autorités religieuses à célébrer le mariage malgré l'absence de l'accord formel du père pour cette fille mineure âgée de seulement 17 ans, et dont la mère Jeanne Soulier était par ailleurs décédée en 1756.

Guillaume Bequet, comme l'indique son acte de décès, était effectivement originaire de Redon où il était né le 5 novembre 1723 ; mais il s'était marié à Lorient.

Guillaume Bequet n'est cependant pas le seul dans sa famille à s'être installé dans l'Océan Indien ; on retrouve également à l'Ile de France son frère Jean, « Régisseur en chef des traites pour le Roi », ainsi que trois plus jeunes sœurs.

● *Trois sœurs Bequet se marient assez avantageusement à Port-Louis*

Leurs deux frères étant établis « traitants », il n'est pas étonnant de les voir épouser des hommes liés à « la compagnie », nom employé communément dans les actes pour désigner la Compagnie des Indes.

• ***Guillemette Bequet*** (décédée en 1782), épouse à Port-Louis en premières noces, le 6 juin 1768, « Jacques-François-Marie Le Lardeux, *ecuyer*, … officier des vaisseaux de la compagnie », originaire de Saint-Cast, qui décèdera en 1770. Sur son acte de naissance le 22 novembre 1719 à Saint-Cast, il est « messire Jacques François fils d'Ecuyer Jacques Le Lardeux » ; sur l'acte de remariage de Guillemette Bequet en 1775 elle est « veuve de Mr Le Comte Le Lardeux » ; en secondes noces elle épouse, le 25 juin 1775, « Messire Marie Michel Joseph Balthasard de St Marc, *baron* de St Marc, Brigadier des armées du Roy » ;

• ***Jeanne Angélique Bequet***, « veuve Letort », qui décède aux Pamplemousses le 31 décembre 1769, avait épousé à Lorient Joseph Letord, originaire de Dinan et décédé en 1767 : il était « garde magasin d'artillerie pour la compagnie des indes » (Acte de mariage de leur fille Jeanne-Laurence Letord qui épouse à Flacq, le 7 février 1772, Claude-François-Philibert Ravel de l'Argentière : « sous lieutenant des canonniers de la Légion », originaire de Grenoble) ;

• ***Jeanne Bequet*** (1738-1773) enfin, qui se marie à Port-Louis le 28 juin 1756 avec André-Fabien Gaud « employé de la compagnie, fils de M. André Gaud, chirurgien major » et natif de Saint-Marcellin en Dauphiné. La fille aînée du couple, Angélique Gaud, « citoyenne divorcée du citoyen Gabriel Bernard », épousera le 6 mai 1794 (« le Dix Sept Floréal l'an Deuxième de la République) à Flacq Louis-Augustin Jahan de la Varanne : « agé de cinquante quatre ans natif de la ville de Richelieu département de la Basse Loire, cy devant Poitou ».

Concernant Angélique et Jeanne Bequet, on a la trace de leur arrivée dès mai 1753 à l'Ile de France grâce au rôle de *l'Achille*[4], capitaine Antoine Levesque de Beaubriand :

---

[2] **Ravel** - Il s'agit en fait d'un neveu par alliance : Claude François Philibert de Ravel de l'Argentière (1745-1810), « sous-lieutenant des canonniers de la légion » lorsqu'il avait épousé en 1772 à Flacq Jeanne-Laurence Letord (1758-1820), fille de sa sœur Jeanne-Angélique Bequet et de Joseph Letord.

[3] **Pierre Coroller et Briande Bequet** sont les grands-parents paternels d'Aristide Coroller (1799-1835) qui sera un temps prince de Tamatave et chef des Betsimisarakas sous Radama Ier et Ranavalona Ire.

[4] **Rôle de l'*Achille*** (1752-1654) - Capitaine Antoine Levesque de Beaubriand ; accessible en ligne : https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/_depot_mdh/_depot_images/INDES/SHDLORIENT/TABLESPDF/ROLE2P36-13.PDF

« *Bequet Angélique - embarquée à l'armement, débarquée à l'île de France le 17/05/1753 - femme de Mr Le Tort canonnier à l'île de France, passagère pour l'île de France à la ration et demie*[5] » ;

« *Bequet Jeanne - embarquée à l'armement* [destination Pondichéry, le 28/12/1752], *débarquée à l'île de France le 17/05/1753 - sœur d'Angélique Bequet, passagère pour l'île de France à la ration et demie.* » Il s'agit d'un vaisseau de la Compagnie des Indes qui fait étape, pour ce voyage, à Gorée, au Cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et aux Mascareignes.

On trouve aussi sur le rôle de l'*Achille* un Vincent-Guillaume Bequet, originaire de Lorient, tonnelier. Ce même Vincent-Guillaume Bequet tonnelier se retrouvera aussi sur le rôle du *Lys* (1754-1757) : « *Embarqué à l'armement* [pour Pondichéry, le 28 novembre 1754], *débarqué malade* [au retour des Indes] *à l'hôpital de Saint-Paul Ile Bourbon le 14/10/1756.* »

On relève enfin sur l'*Achille* des domestiques noirs : *Laurent Nicole*, « nègre, domestique de Mr Dusel » ; *Marianne*, « négresse, domestique de Mme Duranty » ; ou *Leveillé*, « noir domestique de Mr Saint-Jean ». De même sont signalés sur le rôle une douzaine de passagers clandestins, dont cinq femmes, la plupart débarqués à Port-Louis.

GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DE JEAN BEQUET

Alain BEQUET (*ca*.1647-1706)	Anne DUBOIS (*ca*.1659-1714)	Mathieu SIMONET	Nicole NAEL
▼		▼	
Guillaume BEQUET (Combourg 1696 -1747), ***Goulieur***		**Victoire SIMONET** (née à Redon -….)	

x *28/11/1722 à Redon*
5 enfants installés à Port-Louis ou à Flacq (Ile de France)

▼

Guillaume BEQUET (1723-1793) + 1746 Lorient Jeanne SOULIER *Fille Briande, filleule de Jean*	**Jean BEQUET* (Redon 1731 - Port-Louis 1786)** + Marguerite ROBIC *Mariés à Lorient*	**Guillemette BEQUET** + 1768 Jacques LE LARDEUX* + 1775 Balthasar de SAINT-MARC	**Jeanne-Angélique BEQUET** + Joseph LETORD* *Mariés à Lorient*	**Jeanne BEQUET** + 1756 André Fabien GAUD* *Mariés à Port-Louis*

* Les noms marqués d'un astérisque désignent les personnes ayant travaillé pour la Compagnie des Indes.

● *Le frère, Jean (Baptiste) Bequet (1731-1786)*

Il décèdera à Port-Louis le 7 juillet 1786, âgé de cinquante-cinq ans : « *Le Si. jean Bequet* ***Régisseur en chef des traittes pour le Roy*** *natif de Redon Eveché de nantes province de Bretagne, fils de Guillaume Bequet et de victoire Simonette, veuf de Marguerite Robique …* ».

En pratiquant également la traite, Pierre-Vincent Coroller (le petit-neveu de Jean Bequet, fils de sa nièce et filleule Briande Bequet) s'inscrit donc dans une tradition familiale où les hommes sont traitants ou employés de la Compagnie des Indes.

---

[5] Les passages sur les navires du Roi étaient tarifés. Pour l'Ile de France en 1775, le ministre de Sartine les avait fixés comme suit : (a) Passage, nourriture et médicaments d'un passager à la table, pour le compte du Roi (540 livres) ; (b) Pour son compte particulier (680 livres) ; (c) À la ration et demie (230 livres) ; (d) À la ration simple (200 livres).
Lettre du 26 novembre 1775 - adressée au Gouverneur des IIes de France et de Bourbon, de Ternay - reproduite in Jean-Baptiste-Étienne DELALEU, *Code des Iles de France et de Bourbon*, Ve Partie, « Du Commerce », 2e édition, 1826 (p. 107) ; accessible sur Gallica.
Ce « Code Delaleu », appelé aussi « Code jaune », était partagé pour chaque île en huit parties : « De l'Administration générale » ; « De l'Église » ; « Du Militaire », la plus longue avec celle consacrée à la police ; « Des Finances » ; « Du Commerce », qui règle les conditions de la traite des nègres. ; « De la Marine » ; « De la Justice », qui donne le tarif des esclaves ; « De la Police ».

(II) JEAN BEQUET, « CHEF DES TRAITES POUR MADAGASCAR »

Le dossier « Bequet Jean-Baptiste » aux Anom[6] nous éclaire sur ses affaires ; il a manifestement brassé à l'Isle de France plus d'affaires que son frère aîné Guillaume Bequet.

Il a été très actif dans la traite avec Madagascar pendant une trentaine d'années, d'abord pour le compte de la Compagnie des Indes de 1755 à 1767, puis pour le compte du Roi jusqu'en 1781, année où il perd sa charge de Régisseur en chef des traites, enfin à son propre compte jusqu'en 1786.

● *Jean Bequet avait d'abord servi modestement, à partir de 1755*

« *Nous Antoine Desforges Boucher,* (…) *certifions que le S. Jean Béquet employé aux traites de Salaison de Madagascar, a servi la Compagnie en cette qualité l'espace de huit années ; qu'il a rempli ses fonctions avec tout le zèle, l'intelligence, la probité, et les connaissances nécessaires à cette partie ; que ses meures et sa conduite sont irréprochables.* » (Lettre du Gouverneur Desforges, datée du 1er juillet 1767).

Le 28 octobre 1759, une attestation signée de René Magon de la Villebague - Directeur de la Compagnie des Indes et Gouverneur des Iles de France et de Bourbon - précisait que Bequet : « *a servi la Compagnie l'espace de quatre années* », ce qui date son arrivée à l'Ile de France au moins de l'année 1755 ; il avait alors 24 ans.

On sait qu'en 1767-1768 il était en conflit à Fort-Dauphin avec le traitant Pierre Glemet[7] (1723-1768), alors Régisseur en chef des traites à Madagascar et dont il était le second, et aussi qu'il y employait un de ses neveux :

« *Je renvoie aussi deux tonneliers que j'ai pris en flagrant délit, l'un, neveu du Sr Bequet, l'autre son homme de confiance, employé sur l'état, maître tonnelier*. » (Lettre du 26 octobre 1767 de Glemet au Gouverneur Jean-Daniel Dumas). Glemet récidive dans une lettre au même, datée du 17 juillet 1768 : « *Quand M. de Valgny sera à Maurice, Monsieur, ayez la bonté de le questionner sur le compte des Laval, L'Héritier, Bequet et plusieurs autres ; vous déciderez que ce sont des vermines beaucoup plus dangereuses à Madagascar que ne le sont les sauterelles à Maurice, seraient-elles dix millions de fois plus nombreuses*. »

La version de l'Intendant Pierre Poivre est cependant favorable à Bequet « qui sait la langue du pays » (de Madagascar), puisqu'il rend compte négativement au ministre Choiseul, le 30 novembre 1767, des méthodes de Glemet :

« *Notre première traite s'est faite au Fort Dauphin avec facilité, parce que j'ai eu le bonheur de rencontrer sous ma main* ***un homme qui savait la langue du pays et qui avait la confiance et l'estime des insulaires****. J'avais envoyé cet homme sur la flûte la Garonne, espérant de lui qu'il aplanirait toute difficulté. Il a réussi comme je l'espérais, et* ***MM. les officiers de la flûte, m'ont tous déclaré à leur retour, que sans le Sr Bequet ils eussent été obligés d'appareiller de cet endroit sans avoir pu rien traiter****. Sans cet homme que M. le Commandant, de concert avec le Sr Glémet, ne voulait pas laisser passer à Madagascar, et encore moins lui donner commission pour la traite, la flûte du Roi eut perdu cette année entière et fut tombée en pure dépense pour la colonie.* (…)

« *J'ai eu l'honneur de vous parler dans ma première lettre des instructions que j'ai données au Sr Glémet, chef de traite, en commun avec les Srs Berthault et Béquet. J'avais exigé dans ces instructions dont j'ai joint une copie à ma première lettre, que toutes les opérations de la traite se fissent en commun entre les trois employés.*

Le Sr Glémet n'a eu aucun égard à ces instructions, il a refusé absolument de donner aucune espèce de communication de se compter aux deux autre employés. Il m'a écrit une lettre commune à M. Dumas et à moi, ne m'a rendu aucun compte, et a écrit des lettres particulières à M. le Commandant que je sais positivement être son associé, et c'était pour empêcher les abus et la malversation, que par les instructions données au Sr Glémet, j'avais exigé que toutes les opérations de la traite se fissent en commun, que chacun tint son journal séparé et me rendit un compte exact généralement de tout ce qui serait traité.

---

[6] ANOM (Archives nationales d'Outre-Mer) - Dossier coté COL E 26, « Bequet Jean Baptiste, régisseur en chef des traites à Madagascar – 1770-1784 » ; accessible sur Gallica.

[7] **Pierre Glemet** a d'abord été négociant au Québec de 1745 à 1760. De confession protestante (huguenot), il était originaire de Jarnac. On trouve une courte biographie de Pierre Glemet in John Francis BOSHER, *Négociants et Navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760 - Dictionnaire biographique*, Ottawa, 1992 (p. 77) :

« *Né à Jarnac et baptisé le 26 mai 1723, fils de Pierre et de Marie-Jeanne Mounier.* (…) *Le 20 mars 1744 il demanda un congé à l'amirauté à Bordeaux et s'embarqua pour le Canada sur le Ville de Rouen.* (…) *Il fit faillite à Madagascar où il décéda ; ses biens furent alors saisis par l'État.* »

Sur la connivence entre Glemet et le Gouverneur Dumas : article de Georges SAINT-YVES, "Madagascar en 1767 et 1768, d'après les papiers du Gouverneur Dumas", in *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, 1900 (p. 192-209).

J'attends à voir les comptes du Sr Glémet après ce retour du troisième voyage de la Garonne, alors je jugerai de lui par sa conduite. »

Il est intéressant de noter la description que donne Pierre Poivre de Tamatave en 1767, comptoir moins développé que celui de Foulpointe, mais qui dans son esprit a de l'avenir :

« *Entre le Fort Dauphin et Foulepointe, à neuf lieues de ce dernier endroit, on trouve* ***une espèce de petit port fermé par un récif, qui se nomme Tamatave. C'est un lieu où la traite est abondante en esclaves, en bœufs et en riz.*** *La rivière d'Ivondrou qui vient se jeter à la mer dans cet endroit, et qui porte bateau à vingt lieues dans l'intérieur des terres, y favorise singulièrement le transport des denrées. On peut établir dans cet endroit une excellente traite.* »

● *En 1769, Jean Bequet est nommé « Chef de traite au Fort-Dauphin »*

Glemet étant décédé à Foulpointe à la fin de l'année 1768, Jean Bequet demande et obtient de le remplacer :

« *Avons sur les bons raports qui nous ont été faits de la vie, meurs et capacité du Sr Jean Bequet, en fait de traite de Madagascar, Ils nous a plu nommer le dit Sr Chef de traite au fort Dauphin, et pour lui donner des marques de nos bienveillances nous lui avons alloüé et alloüons la quantité de dix pour cent surtout ce qu'il pourra traiter au compte de Sa Majesté au fort Dauphin, …* » (Décision datée du 21 septembre 1769, signée du Gouverneur Desroches et de l'Intendant Pierre Poivre).

Le nouveau gouverneur Desroches était breton (né le 28 janvier 1719 à Saint-Pol-de-Léon) ; on ne peut exclure de sa part un sentiment de sympathie envers cet autre Breton qu'était Jean Bequet, en plus du souci d'assainir la pratique de la traite largement corrompue du temps de Dumas et Glemet.

En 1773, Bequet rend un rapport proposant les règles d'un commerce avantageux pour le Roi, au moment où le baron Maurice Beniowski (1746-1786)[8] s'installe au nord-est de Madagascar, dans la baie d'Antongil où il fonde l'éphémère comptoir de Louisbourg :

« Extrait d'une lettre de M. de Bequet aux administrateurs de l'Isle de France, relative au commerce du Madagascar du 19 mars 1773.

Si cette expédition a le succes qu'on a lieu d'attendre du zele et de l'intelligence de M. de Beniowsky, elle procurera des secours tres abondants a l'Isle de France en observant <u>neanmoins de ne point laisser approcher les armateurs particuliers du point de l'Isle ou M. de Beniowsky sera fixé</u> ; et de ny envoyer que les Batimens qui iront chercher les Esclaves et M. de Beniowsky a des ordres precis a ce sujet et il est chargé de tenir la main a leur execution, sans aucun menagement.
les Bestiaux provenanlt de la traite qu'on aura faite pour le compte du Roi, sans souffrir que les officiers a qui le commandement de ces Batimens sera confié fassent eux mêmes la traite.

On previendra par la le rencherissement que la concurrence des armateurs produit necessairement ; et on fera cesser l'abus si funeste de traiter en argent [les intermédiaires malgaches préféraient être payés en piastres, ce qui était interdit aux traitants]*, en saisissant le moment ou les insulaires ont besoin d'effets et marchandises de traite ; ce que ne peuvent pas faire les armateurs particuliers qui parcourent rapidement la Cote ; et qui ne cherchent que les frais de leur Expedition.* » (La phrase soulignée l'est sur l'original).

● *1776, Jean Bequet est promu « Régisseur en Chef des traites à Madagascar »*

La décision est datée de Versailles, le 10 mars 1776 : « *Breveté de la Cour en qualité de Régisseur en Chef des traites à Madagascar.* » Cela lui vaut aussi l'autorisation de porter un uniforme, accordée par M. de Sartine, secrétaire d'État à la Marine depuis 1774 ; le fait est que Bequet tenait beaucoup à cet uniforme pour asseoir sa nouvelle autorité et qu'il en discute les détails :

« *J'ai bien voulu vous permettre aussi de porter un uniforme lequel sera composé d'un habit de Drap gris blanc avec un bouton de cuivre timbré d'une ancre. Vous ajouterez à cet habit le parement et la Doublure que vous voudrez, avec un Collet lorsque vous serez sur le point de partir.* »

Pour l'occasion, il avait fait le voyage en France puisqu'on le trouve, au retour pour l'Ile de France, sur le *Modeste*, capitaine Lefer de Chanteton, parti de Lorient le 18 décembre 1776 et arrivé à l'Ile de France le 18 mai 1777. Son nouveau statut de « Chef de la traite à Madagascar » lui vaut le privilège d'être nourri « à la table », sous-entendu du commandant.

---

[8] La vie de Beniowski a été racontée de façon romancée par Jean-Christophe RUFIN, *Le tour du monde du roi Zibeline*, Éd. Gallimard, 2017.

MAURICE BENIOWSKI À MADAGASCAR

Maurice Auguste Comte de Benyowsky (1746-1786)

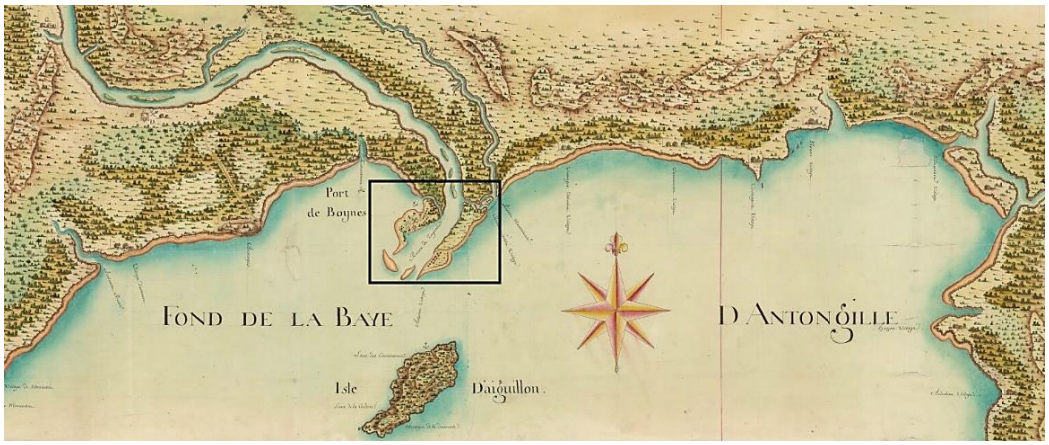

Localisation de Louisbourg dans le fond de la baie d'Antongil - © Gallica

Détail - Organisation de Louisbourg

« Plan de Louisbourg
Chef lieu de la Colonie de Madagascar avec ses dépendances : le Cours de la Riviere de Tengballe dans l'interieur de L'Isle avec la position des differents Postes établis faits par ordre de Monsieur le Baron De Beniowsky Commandant pour le Roi en la ditte Isle.
Dedié a Monseigneur de Sartines Secretaire D'Etat et Ministre de la Marine.
Le 1er Mai 1776 Louisbourg Isle Madagascar
Fait par Rosieres Officier. »

DEUX COMPTOIRS FRANÇAIS À MADAGASCAR AU XVIIIe SIÈCLE

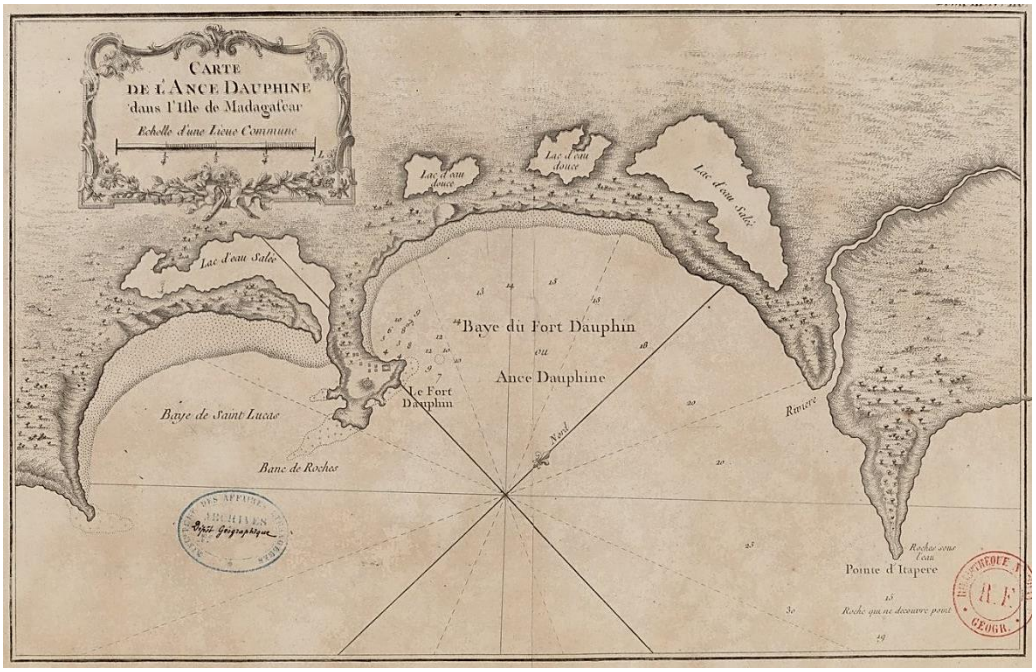

Baie de Fort-Dauphin - Carte de Jean-Nicolas Bellin (1764)

© Gallica

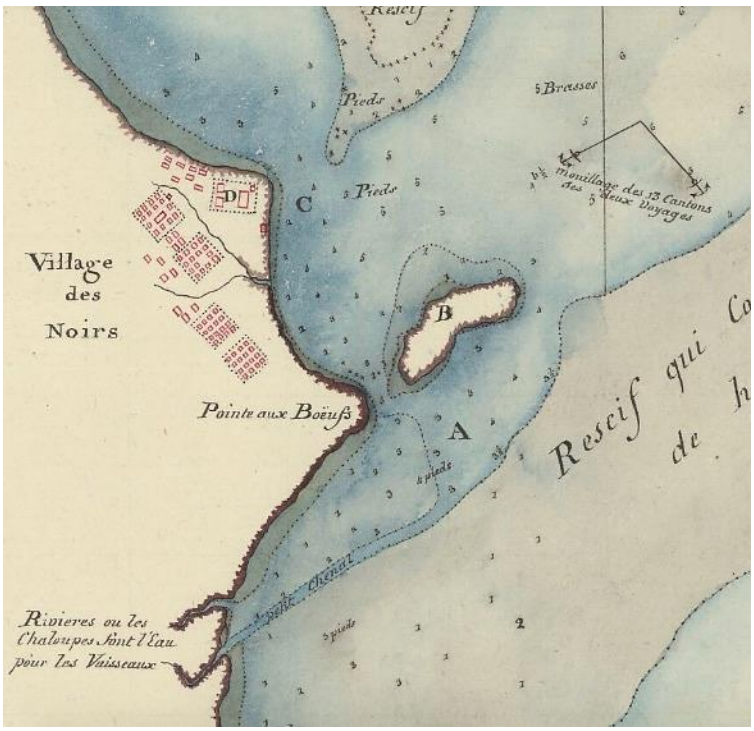

Plan de Foulpointe (Hopeful Point) en 1751 - Détail

Légende :

(**A**) « Barachois ou peuvent entrer de petites frégattes » ;
(**B**) « Pointe aux Boëufs, isolée de 1750 » ;
(**C**) « Débarquement des canots et Chaloupes » ;
(**D**) « Palissades du Roi ou Chef » : il s'agit ici du chef du comptoir ;
En bas à gauche : « Rivieres ou les Chaloupes font l'Eau pour les Vaisseaux » ;
En haut à droite : « Mouillage », signalé par deux ancres.

Mais l'année 1781 marquera pour lui un tournant néfaste et la fin du privilège qu'il avait obtenu : « *Jusqu'en 1781 la traite s'est faite a madagascar pour le compte du Roi par le sr Bequet regisseur. a cette epoque Mrs de Souilhac et Chevreau ont fait un marché avec des entrepreneurs a qui ils ont accordé le privilege exclusif de la traite a Madagascar* ».

● *La déchéance de Jean Bequet à partir de 1781*

En 1784, il se confirme qu'il a perdu depuis trois ans ses fonctions de régisseur de la traite : « *Le S. Bécquet avait été pourvu, Messieurs, d'un titre de Régisseur des traites du Roi à Madagascar. Ses fonctions ont cessé Lorsque M^rs^ le Vte de Souilhac et Chevreau ont pris d'autres arrangements pour les fournitures qu'on a tirées de cette isle, pendant le reste de la Guerre.* [À cette date il doit être fait allusion à la Guerre d'Indépendance américaine]. *A présent que la paix permet de rétablir les choses sur l'ancien pied, vous voudrés bien examiner avec le comité economique quel sera le parti le plus sur et le moins couteux de faire la traite pour le compte du Roi ou de continuer de pourvoir par des marchés au besoin du service.* » (Brouillon d'une lettre du Maréchal de Castries, secrétaire d'État à la Marine, datée de Versailles le 14 novembre 1784).

Ne baissant pas les bras, Bequet avait rédigé le 24 octobre 1784 un mémoire pour tenter de retrouver sa fonction. Le 14 novembre 1784 il est d'ailleurs à Paris, toujours dans l'attente : « *Je pars demain 15. courant, pour me rendre à L'Orient, et y attendre les Ordres qu'il plaira à Votre Grandeur m'y faire passer, de même que les moyens de passer à l'Isle de France.* ». Ses démarches n'aboutiront pas ; dans l'attente il avait exprimé cette sollicitation : « *Le Sr Bequet demande la permission de traiter pour son compte des noirs a Madagascar, en attendant qu'il plaise a sa Majesté de le rapeler a son service.* »

Il obtient cependant, en date du 14 novembre 1784, d'être pris en charge pour son retour à l'Ile de France : « *À M. Clouet - V^es^ Le 14 9bre 1784. Je vous prie Monsieur d'ordonner le passage pr l'Isle de France aux frais du Roy du S. Becquet ancien Régisseur de Traites a Madagascar.* » On ne peut que rapprocher ce retour du grand-oncle, en 1784, de la date d'arrivée à l'Ile de France de son petit-neveu Pierre-Vincent Coroller, la même année, et penser que les deux ont possiblement voyagé de conserve, Pierre-Vincent étant alors un mineur de treize ans.

La lente ascension sociale de Jean Bequet, patiemment construite pendant vingt-cinq ans, s'est donc achevée en 1781, suivie de cinq années de déchéance jusqu'à son décès en 1786.

(III) - LA TRAITE PRATIQUÉE PAR BEQUET À MADAGASCAR

● *Qu'est-ce que Jean Bequet traitait avec Madagascar ?*

• ***Le riz, la viande de bœuf sur pied ou en salaison, et les esclaves***.

« *Il embrassait genérallement dans ses fournitures, tout ce qui étoit nécessaire pour la traite des Nègres, les approvisionnements pour les colonies, en bœufs de transport, les salaisons, les Riz, etc.* ». On retrouve là les trois principaux « objets » de la traite avec Madagascar.

Le bilan de la traite à Madagascar pour l'année 1770, par les bâtiments du roi, donne par exemple : 1 172 esclaves, 1 370 bovins, 118 938 livres de viande salée, 897 592 livres de riz blanc. »[9]

Plus précisément, pour l'année 1779, Bequet indique avoir rapporté à l'Ile de France : « *1701 Bœufs, 2,036,350 livres de Ris et 100. Noirs* ».

On apprend aussi qu'en 1779 - alors qu'il sollicite une augmentation de son traitement de 2 000 livres (qui a remplacé désavantageusement les 10 % sur la traite qu'il percevait initialement) - il a armé trois navires pour pratiquer cette traite et qu'il ne peut « *satisfaire aux dépenses que lui occasionnent les officiers des Etats Majors de trois flutes employées à l'Exportation des objets qu'il traitte ; …* » (Note du Bureau des Indes du 10 octobre 1780).

• ***Au sujet des esclaves de Madagascar***, voici ce qu'il en écrivait en 1768 : « Aussi Becquet [sic], qui avait obtenu en 1767 l'autorisation de faire la traite à Madagascar, dit dans un rapport au Chevalier des Roches en 1768 : *« Ce païs* [de Tamatave] *fournit quantité de bœufs ainsi que la plus belle caste de noirs en fait d'esclaves, par la raison que les trois plus belles nations de la dite île sont à la proximité de ce lieu : ces trois nations sont les Beythalimen* [Betanimena], *Anthalsimes* [Antatsimo] *et les Hauvres* [Hova] »[10].

---

[9] Jean-Paul MOREL, *Ravitaillement de l'Isle de France. Traites des années 1769 à 1771*.
En ligne : http://www.pierre-poivre.fr/doc-nodate-62.pdf

[10] Cité par Max LECLERC, "Les peuplades de Madagascar - Origines" (p. 397-432), in *Revue d'ethnographie*, Tome V, 1886 (p. 419).

ESCLAVES "BRUTS"	ANNÉES Tarifs des esclaves en livres tournois							
Hommes ou Femmes	**1760**	**1761**	**1762**	**1763**	**1764**	**1765**	**1766**	**1767**
Esclaves indiens	736	1 766	1 766	1 913	1 913	1 619	1 177	888
Madecasses	736	1 913	1 913	2 355	2 355	1 766	1 325	1 030
Mozambiques	883	2 649	2 649	2 649	2 649	1 913	1 619	1 177
FRANCISÉS et habitués de l'île	*« Ils ont toujours été vendus 25 et 30 p. 100 plus chers que les esclaves bruts »*							

Le tableau qui précède[11] donne une idée de la hiérarchie instituée entre les esclaves : les plus prisés étaient les Mozambiques de la côte est de l'Afrique ; les Malgaches (Madecasses) venaient après eux (ils avaient la réputation d'être volontiers rebelles), mais avant les « Esclaves de caste indienne ». Les esclaves dits "bruts" étaient ceux qui n'avaient pas encore été façonnés à la main des colons ; ces derniers étaient réputés "Francisés et habitués dans l'île". Les prix montent jusqu'en 1764, puis baissent de près de moitié entre 1765 et 1767.

Bernardin de Saint-Pierre lui-même avait fait l'acquisition, en 1769, d'un « négrillon » pris à Foulpointe qu'il appela *Duval* :

« *J'avais acheté un Esclave depuis peu ; à qui j'avais donné votre nom, comme un bon augure pour lui. Il était bien fait, d'une figure intéressante, mais d'une complexion délicate ; il ne parloit point Français.* (…) *Sur toute cette plage il y a beaucoup d'huitres collées aux rochers : Duval, mon nouveau noir, se coupa le pied profondément, en marchant sur leurs écailles : c'étoit à l'une des deux embouchures de la petite rivière Noire.* »[12]

• ***Quant aux bœufs transportés***, le gaspillage était énorme si l'on s'en tient à la relation suivante :

« *On envoya à Fort-Dauphin, en août 1767, un chef de traite nommé Glémet sans autre objet que d'en tirer des approvisionnements dont on manquait absolument. Nous avons quelques renseignements sur la manière dont cette traite se faisait à cette époque : les commis fixaient eux-mêmes le prix des bœufs et du riz ; un bœuf gras se payait un fusil ; pour deux fusils, on en avait trois moyens ; une génisse et un taureau ne valaient qu'un seul fusil.*

Les animaux, une fois achetés, étaient chargés sur la flûte la Garonne, qui faisait un service régulier entre Fort-Dauphin et l'île de France et qui mettait un mois environ à ce trajet. On les parquait sur le pont et l'on embarquait pour les nourrir une provision de troncs de bananiers. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, on en perdît la moitié ; mais on en sacrifiait encore plus lors de l'embarquement, tant l'on s'y prenait mal.

Les troupeaux étaient amenés au bord de la mer ; il n'y avait, on le pense bien, ni quais ni chalands, il fallait pourtant les faire arriver jusqu'au navire, mouillé en dehors de la barre. On attachait donc une corde aux cornes des bœufs, on les forçait de se mettre à la nage en les halant derrière une chaloupe : on leur faisait ainsi traverser, bon gré, mal gré, les trois grosses lames qui formaient la barre. Les malheureux animaux étaient renversés, roulés et souvent noyés par les vagues ; ceux qui arrivaient vivants au vaisseau étaient hissés par les cornes : « Cela, dit un témoin, ne laissait pas de leur nuire. »[13]

L'Intendant Pierre Poivre notait aussi, dans une lettre du 30 novembre 1767 au ministre Étienne-François de Choiseul, les difficultés d'embarquement des bœufs à Fort-Dauphin :

« *Le lieu d'embarquement pour les bestiaux y est très incommode. Comme depuis de longues années nous n'avons point d'établissement dans cette partie, on n'y a pu avoir un chaland plat pour transporter les bœufs à bord des vaisseaux, quoique l'on soit assuré que ces animaux périssent la plupart par l'effet de l'eau de mer qu'ils boivent lorsqu'on les mène à bord, à la traîne des bateaux.* »

• *Quels produits apportait-il en contrepartie à Madagascar ?*

• ***Son projet de budget*** à la date du 30 juin 1777 donne les indications suivantes, pour une estimation de 67 565 livres de marchandises diverses : 600 fusils à 15 livres ; 6 000 livres de poudre à canon ; 6 000 piastres ;

[11] Le tableau est tiré de : Jean-Baptiste-Étienne DELALEU, *Code des Iles de France et de Bourbon* (« De la Justice », p. 154-155), op. cit.

[12] [Jacques-Henri BERNARDIN DE SAINT-PIERRE], *Voyage à l'Isle de France, à l'Isle de Bourbon, au Cap de Bonne-Espérance, &tc. avec des observations nouvelles sur la nature et sur les hommes, par un officier du Roi*. À Amsterdam et chez Merlin à Paris, 1773, 2 tomes. Tome I, Lettre XVII, p. 266 et p. 275.

[13] Prosper CULTRU, *Un empereur de Madagascar au XVIIIe siècle : Benyowsky*, Ed. Augustin Chamel, 1907 (p. 46).

des tissus[14] (200 pièces de toile bleue, 100 pièces de toile blanche, 8 pièces de Chitte, 6 pièces de mouchoirs, 4 pièces de toile blanche) ; 60 000 livres de sel ; 800 livres de salpêtre ; 200 livres de bougie ; 90 veltes d'eau de vie (une velte valant environ 8 litres) ; 3 fusils fins (pour la chasse).

Pour 67 565 livres de marchandises, il escompte 120 000 livres de recettes en barriques de bœuf salé, donnant donc un reliquat de 52 435 livres : « *Lesquelles 52.435 livres peuvent servir pour la paye et les vivres des ouvriers attachés à cette salaison ainsi que pour l'Etat Major et l'équipage de la corvette qui servira à cette expédition* », ces ouvriers étant composés de quatre tonneliers et de cinq bouchers.

Pour le quotidien d'un séjour de six mois au Fort-Dauphin, il estimait les besoins comme suit : une barrique de vin rouge ; trois frequins[15] de beurre ; quatre quarts de farine ; six bouteilles d'huile d'olive ; douze pots de vinaigre ; six livres de poivre ; vingt-cinq livres de plomb à giboyer, quatre briques de savon de quatre livres chaque, le tout pour une valeur de 812 livres.

• ***Le paiement des produits de Madagascar pouvait également se faire en piastres***, comme l'indique Bernardin de Saint-Pierre dans son *Voyage à l'Isle de France* (Tome I, Lettre XVIII, p. 319) :

« *C'est pourtant la seule monnoie dont tout le monde est payé. On avoit pensé qu'elle ne sortiroit pas de l'Isle : non-seulement elle sort, mais les piastres aussi, pour n'y jamais rentrer : autrement la colonie manqueroit de tout.*

De tous les lieux étrangers où elle commerce, le seul indispensable à sa constitution présente, est Madagascar, à cause des esclaves & des bestiaux. Ses insulaires se contentoient autrefois de nos mauvais fusils, mais ils veulent aujourd'hui des piastres cordonnées : tout le monde se perfectionne. »

● Où Jean Bequet intervenait-il ?

• ***Essentiellement à Fort-Dauphin***. Il précisait en 1776 que Fort-Dauphin était l'endroit idéal pour charger les bœufs car à seulement 10 ou 12 jours de traversée de l'Ile de France :

« *Le Sr Bequet a l'honneur de vous observer, Monseigneur, que le fort Dauphin la pointe la plus sud de Madagascar est le seul endroit de cette Isle propre à l'Exportation des bœufs à l'Isle de France par les courtes traversées qui ne vont jamais au delà de 10. à 12 jours* ». (Lettre adressée à de Sartine et reçue par ce dernier en mars 1776).

On peut cependant penser qu'il faisait là une présentation avantageuse du site de Fort-Dauphin pour emporter la conviction ; en effet la plupart des auteurs estiment la traversée à un mois : Pierre Poivre souhaitait aussi privilégier la traite avec Fort-Dauphin pour la raison que la traversée ne durait qu'un mois contre deux mois avec Foulpointe ; Prosper Cultru comme on a vu plus haut parle aussi d'un mois ; ce voyage d'environ un mois est également confirmé dans l'épisode de la naissance en 1778 de l'oncle maternel d'Aristide Coroller, Jean-René, sur un bateau pendant une traversée de plusieurs semaines (« some weeks ») de Fort-Dauphin à l'Isle de France :

« *Aristide's grandmother, Geneviève Hova, had been advanced in pregnancy when she boarded the cattle-carrying ship the* Éléphant[16] *in 1778 for Ile de France with her children.*

During ***the crossing of some weeks*** *together with about 300 restless oxen, she gave birth aboard ship to Aristide's uncle Jean-René. Geneviève Hova boarded the* Éléphant *at Fort-Dauphin …* »[17].

---

[14] Définitions données par Eugénie MARGOLINE-PIOT, article "Les circuits parallèles des toiles de l'océan Indien - Lorient au XVIIIe siècle", in *Histoire urbaine*, n° 30, 2011 (p. 109-125) :

• ***Toile de chitte*** : « Toile de coton imprimée et peinte, aux couleurs très appréciées. Fabriquée à Mazulipatam, sur la côte de Coromandel et au Bengale » ;

• ***Mouchoir*** : « Terme de marchand de mode qui désigne une toile de coton, parfois peinte, ou de soie légère portée sur le col ou le décolleté. … Une pièce de mouchoirs de soie mesure 1,18 m. ».

[15] **Frequin** - *Encyclopédie méthodique, Commerce*, Tome second, Ed. Panckoucke, 1783 : « *Sorte de futailles. L'article VI, du règlement de 1723, concernant les déclarations des marchands aux bureaux d'entrée & de sortie, met le* frequin *au nombre des futailles qui servent à entonner les sucres bruts, les syrops, les suifs, les beurres, & autres telles marchandises qui sont sujettes à déchet & à coulage*. »

[16] ***L'Éléphant*** était une flûte de 650 tonneaux, portant 20 canons ; il sombrera en 1781 dans un cyclone.
« *En 1762, la Compagnie des Indes envoie de Lorient à l'île de France huit navires qui sont le Berryer, le Dromadaire, le Massiac, le Bertin, le Duc de Choiseul, le Chameau,* ***l'Éléphant*** *et le Duc d'Aiguillon. Un autre navire, la Gracieuse, part de Nantes pour la même destination.* ». Article de Jean-Yves LE LAN, "Les départs des navires de la Compagnie des Indes de Lorient pour l'Océan Indien de 1760 à 1764", in *Histoire-Généalogie magazine*, 2003.

[17] Pier M. LARSON, "Fragments of an Indian Ocean Life : Aristide Coroller Between Islands and Empires", in *Journal of Social History*, Vol. 45, n° 2, Oxford University Press, 2011 (p. 369).

DEUX COMPTOIRS SUR LA CÔTE EST DE L'AFRIQUE

Plans de Jacques-Nicolas Bellin - © Gallica

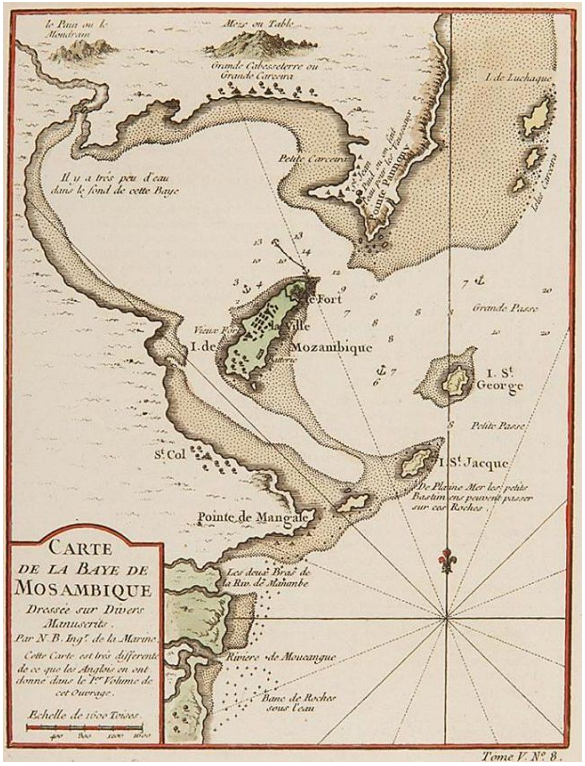

Mosambique - Comptoir portugais (ca 1750)

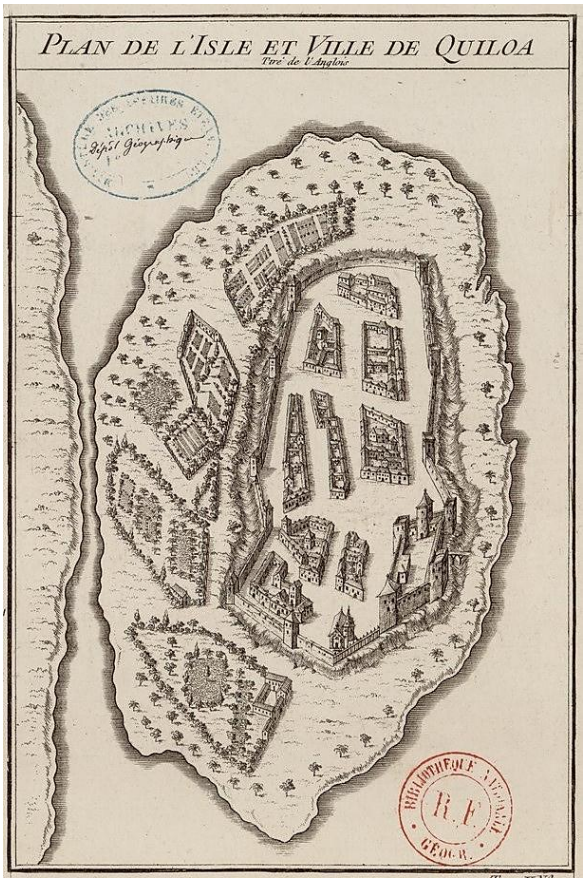

Quiloa (Sultanat de Kilwa) - Comptoir arabe (1746)

• ***Mais Jean Bequet pouvait aussi intervenir à Foulpointe*** : le 26 février 1781, les instructions du vicomte de Souilhac lui sont ainsi adressées à « *Monsieur Bequet Directeur des Traites pour la Nation Française à Foulpointe* ».

• ***De même, à l'occasion, trafiquait-il sur les côtes du Mozambique***, essentiellement pour y prendre des esclaves : il a été « *chef de traite à Mozambique de l'armateur de l'Île de France Henri Brayer du Barré.* »[18]. Un mémoire daté du 5 novembre 1775 confirme ces expéditions : « *Le Sr Bequet a l'honneur de vous représenter, Monseigneur, qu'au mois de septembre 1770 il se servit embarqué supercargue* (employé pour *subrécargue*[19]) *avec l'agrément du gouvernement sur un vaisseau particulier pour Mozambique* ; (…) *En 1771. Le Sr Bequet s'est embarqué en la même qualité toujours avec l'agrément du gouvernement sur un autre navire pour le même endroit y faire la traite des negres …* ».

Concernant l'expédition de 1770 avec le navire *Duchesse de Praslin* de l'armateur Brayer du Barré, on sait qu'elle fut l'occasion d'une révolte de son capitaine, un nommé Charpentier, et d'une grande partie de l'équipage comme en témoigne une lettre du Gouverneur Desroches au ministre de la Marine le 2 septembre 1771 ; elle met en scène favorablement Jean Bequet dont le statut de chef de traite sur ce navire est ici confirmé :

« *Monseigneur, Le vaisseau particulier* [la Duchesse de Praslin] *fut envoyé l'année dernière par ses armateurs à Mozambique. On n'y peut faire le commerce que sous des prétextes à l'appui desquels on relâche à la côte, mais on y trouve toujours bon accueil et facilité de traiter.*

Le Sr Becquet chef de traite sur ce navire était chargé de tout ce qui avait rapport au commerce, et le Sr Charpentier capitaine n'avait qu'à conduire le vaisseau dans sa navigation.

Le premier, Monseigneur, avait acquis la plus grande considération parmi les Portugais, et il devait naturellement faire une traite extrêmement riche.

Le Sr Charpentier, par jalousie, a employé les moyens les plus odieux pour décrier le Sr Becquet et toute la nation française. Plusieurs de ses officiers et le chirurgien du vaisseau se sont joints au capitaine, ce qui a causé un dommage immense à l'armement. (…)

Pour toute excuse, il nous a dit qu'il ne voulait pas laisser faire un commerce frauduleux, mais on n'en peut pas faire d'autre à la côte Mozambique. »[20]

Malgré cet incident, Brayer du Barré propose de confier des responsabilités à Jean Bequet, au même titre que celles dont bénéficiait Marion-Dufresne[21] :

« *Les liens tissés alors par Béquet avec quelques princes des places d'Anjouan, Monbaze* [Mombasa], *Quiloa* [sultanat de Kilwa], *Paté* [Patté ou Patta, au nord de Mombasa], *hauts lieux du commerce des esclaves et de l'ivoire, incitèrent Brayer à proposer à l'intendant Poivre de lui confier un bâtiment du roi, au même titre et dans les mêmes conditions qu'aux armateurs Amat et Marion-Dufresne, pour une traite sur cette côte. Il déclarait qu'avec les effets de traite dont il disposait, et 3000 piastres (les avait-il ou les sollicitait-il : mystère), il rapporterait au-moins 300 esclaves. Selon Brayer, Poivre répondit favorablement, promettant l'Heure du berger et l'Etoile du matin à leur retour des Seychelles ; Brayer prépara son armement futur, mais quand ces deux bâtiments revinrent en mars 1771, toujours au dire de Brayer, Poivre leur préféra d'autres usages.* »[22]

---

[18] Thomas VERNET, "La première traite française à Zanzibar : le journal de bord du vaisseau l'Espérance, 1774-1775", in *Civilisations des mondes insulaires*, Karthala, 2011. Armateur à l'Isle de France, Henri-Charles-François Brayer du Barré était également subrécargue des navires le *Télémaque*, le *Saint-Florentin* et la *Duchesse de Praslin*.
C'est le *Télémaque* qui débarquera aux Seychelles, le 27 août 1770, ses premiers habitants : 15 Français et 12 esclaves. (Jean-Michel Filliot, *Histoire des Seychelles*, 1982).

[19] **Subrécargue**. « *Nom que l'on donne à des Officiers de la Compagnie des Indes, dont les principales fonctions sont de vendre dans les comptoirs de la Compagnie, les marchandises qu'elle y a fait porter, et d'y acheter celles qui leur ont été désignées avant leur départ*. » *Dictionnaire de l'Académie française*, édition de 1798, Tome II (p. 605). Le mot n'apparaît dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'à partir de l'édition de 1766, mais il avait cours depuis la fin du XVIIe siècle, d'abord sous la forme « supercargue » employée ici.

[20] Document transcrit par Jean-Paul MOREL - En ligne : http://www.pierre-poivre.fr/doc-71-9-2d.pdf

[21] **Marion-Dufresne** : Marc-Joseph Marion du Fresne, dit Marion-Dufresne, natif de Saint-Malo (22 mai 1724), décédé en Nouvelle-Zélande (12 juin 1772).

[22] Jean-Paul MOREL, *Ravitaillement de l'Isle de France. Traites des années 1769 à 1771*. (p. 20).
En ligne : http://www.pierre-poivre.fr/doc-nodate-62.pdf

L'ESPACE DE TRAITE DE JEAN BEQUET DANS L'OCÉAN INDIEN

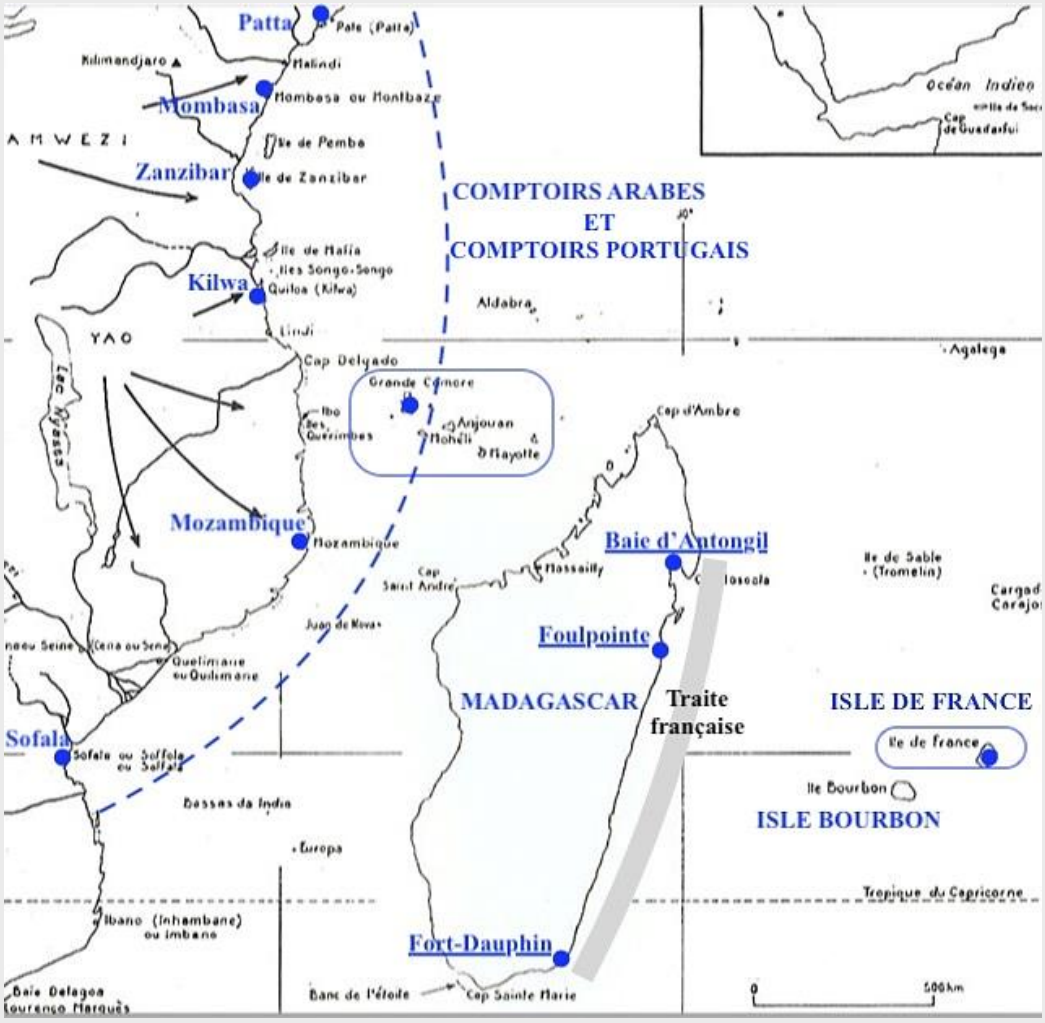

L'histoire de la famille Bequet dans l'Océan Indien ne s'arrête pas à la mort en 1786 de Jean Bequet. La relève est assurée à l'Ile de France par son petit-neveu Pierre-Vincent Coroller (petit-fils de son frère Guillaume Bequet ; fils de sa filleule Briande Bequet), arrivé à Port-Louis en 1784 à l'âge de 13 ans, qui sera à la fois orfèvre et traitant.

Puis à Madagascar par le fils de ce dernier, Aristide Coroller (1799-1835), issu de son compagnonnage avec une métisse malgache, et que les circonstances conduiront à devenir, au début du XIXe siècle, « prince de Tamatave » et chef des Betsimisaraka au moment où Madagascar voit la monarchie merina se lancer dans la conquête de l'île sous Radama Ier.

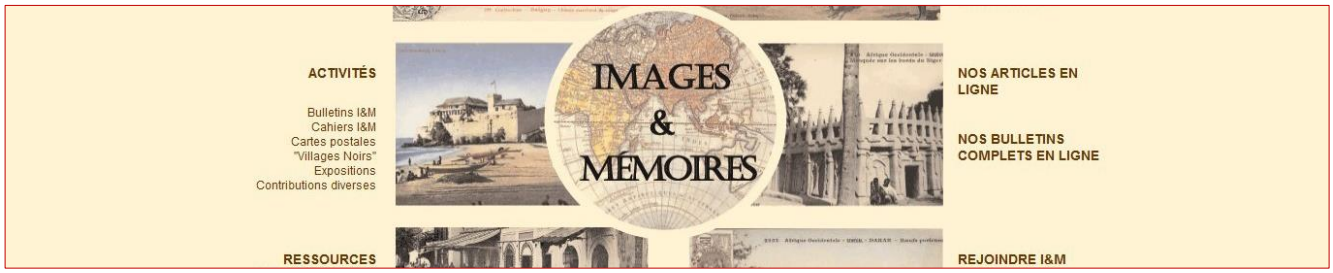

Visitez et faites connaître notre site internet **www.imagesetmemoires.com** *(avec nos* **Bulletins** *complets jusqu'en 2020)*